

DANS LE CADRE DES PLAINES DE VACANCES D'ÉTÉ, LA VILLE DE MONS PROCÈDE AU RECRUTEMENT D'ANIMATEURS/TRICES BREVETÉ(E)S OU NON BREVETÉ(E)S

Référence légale : Décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances (modifié le 30 avril 2009) – Code de qualité de l'accueil (17 décembre 2003)

PROFILS

1. ANIMATEUR(TRICE) BREVETÉ(E)

***Vous êtes porteur* d'un brevet d'animateur(trice)** de « centres de vacances » reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles ou assimilation de l'ONE.

OU

Vous avez* une expérience d'animation de 150 heures minimum au sein d'un centre de vacances agréé et v*ous êtes porteur d'un des titres suivants :

- **D'un diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique** au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur ;
- **D'un diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique** au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale **;**
- **D'un bachelier d'éducateur/trice spécialisé(e) ;**
- **D'un diplôme de puéricultrice** (pour l'encadrement des enfants de moins de 6 ans)
- **D'un certificat de qualification « auxiliaire de l'enfance »** spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale ;

2. ANIMATEUR(TRICE) NON BREVETÉ(E) :

Vous êtes porteur d'un des titres ou en cours de formation pour obtenir :

- **Un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou assimilé ;**
- **Un diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique** au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur ;
- **Un diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique** au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale **;**
- **Un bachelier d'éducateur/trice spécialisé(e) ;**
- **Un diplôme de puéricultrice** (pour l'encadrement des enfants de moins de 6 ans)
- **Un certificat de qualification « auxiliaire de l'enfance »** spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale ;

3. ANIMATEUR(TRICE) BREVETÉ(E) ET NON BREVETÉ(E) POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP

Vous êtes porteur d'un des titres cités ci-dessus et vous souhaitez accompagner des enfants en situation d'handicap.

DESCRIPTION DE LA FONCTION :

Sous la responsabilité du/de la coordinateur/trice et du/de la chef(fe) animateur/trice, et conformément au décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances,
Concevoir, organiser et animer des activités ludiques, artistiques, sportives ou manuelles destinés aux enfants de 2,5 à 12 ans, favorisant leur épanouissement, leur détente et leur plaisir tout en soutenant leurs apprentissages et leur développement global, dans le respect du thème choisi ;
Garantir le bien-être physique et psychologique des enfants, veiller à leur hygiène, leur sécurité et leur confort.

COMPETENCES/CONNAISSANCES :

Vous êtes aptes à :

- Réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi, face à un évènement soudain ;
- Appliquer et faire appliquer les règles, le règlement d'ordre intérieur de la plaine ;
- Respecter les horaires convenus ;
- Adhérer pleinement aux objectifs et au projet pédagogique de la plaine ;
- Présenter et promouvoir une image positive de la plaine ;
- Vous intégrer et collaborer efficacement au sein de l'équipe ;
- Communiquer de manière claire et bienveillante ;
- Démontrer un excellent sens du contact avec les enfants et les familles ;
- Faire preuve d'initiative, de créativité et de dynamisme ;
- Résister à la fatigue physique et nerveuse ;
- Appliquer des techniques de sécurité et de surveillance adaptées aux enfants ;
- Identifier et répondre aux besoins des enfants ;
- Etablir une relation de confiance et de respect avec les parents.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Concevoir, organiser et participer aux différentes activités destinées aux enfants ;
- Préparer, installer et vérifier le matériel nécessaire ;
- Accueillir et encadrer des enfants dans un cadre sécurisant ;
- Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet commun ;
- Animer et faire vivre des jeux variés ;
- Proposer des animations structurées ou libres, adaptées à l'âge des enfants ;
- Expliquer le fonctionnement et le maniement du matériel et des équipements ;
- Superviser des activités et veiller à leur bon déroulement ;
- Maintenir le bon ordre et la propreté des espaces utilisés ;
- Evaluer régulièrement le déroulement des activités (journée, semaine, période) ;
- Formuler des propositions d'améliorations à mettre en œuvre ;
- Prendre et tenir à jour la liste des présences de son groupe ;
- Encadrer les enfants lors de sorties extérieures ;
- Mettre en œuvre le projet pédagogique de la plaine de vacances ;
- Assister, aider et accompagner les enfants pendant les repas ;
- Participer aux réunions d'équipe et aux moments d'évaluation ;
- Appliquer les règles de sécurité, d'hygiène et de bienveillance dans toutes les activités ;
- Le cas échéant, gérer les équipements et/ou un budget.

DOCUMENTS ANNEXES : Organigramme et projet d'accueil des plaines de vacances communales projet-daccueil-plaines-de-vacances-26-28.pdf et durée des prestations des plaines de vacances 2027

RÉGIME DE TRAVAIL : 38h/semaine, temps plein.

LIEU DE TRAVAIL : dans l'une des plaines organisées selon les besoins en taux d'encadrement.

CONDITIONS :

- **Avoir 16 ans minimum à la date d'engagement ;**
- **Contrat saisonnier** à durée déterminée ;
- Salaire brut pour les animateurs(trices) non breveté(e)s : **50€ par jour ;**
- Salaire brut pour les animateurs(trices) breveté(e)s : **80€ par jour** ;
- **S'engager à participer** aux **réunions préparatoires et aux formations** qui auront lieu en **soirée et/ou le mercredi après-midi** avant la période des plaines de vacances.

INTÉRESSÉ(E) ?

Compléter la candidature exclusivement via le lien suivant :
https://mons-formulaires.guichet-citoyen.be/candidature-pour-les-plaines-de-vacances-communales-2027/

Les documents suivants devront être obligatoirement annexés lors de la transmission de la candidature

- Une copie du brevet de coordinateur ou d'animateur en centres de vacances ou de la carte animateur/coordinateur émise par l'organisme de formation ;
- Une copie du diplôme équivalent (éducateur, professeur, animateur, assistant social…) comme décrit plus haut dans l'annonce ;
- Une copie de la carte d'identité recto/verso.

Si vous êtes engagé(e)s, vous devrez remettre les documents suivants à la signature du contrat :

- Un extrait de casier judiciaire **modèle 596.2** (modèle destiné aux contacts avec mineurs) **valide depuis moins de trois mois** ;
- Une composition de ménage récente ;
- Un certificat de bonne santé (fourni par le médecin traitant).

Les candidats retenus à l'issue de la sélection des candidatures et qui se présentent pour la première fois seront invités pour un entretien en présence de représentants des services Extrascolaire et GRH.

Cet entretien est destiné à appréhender les compétences et motivations des candidats en lien avec l'emploi proposé, sur base notamment de leur parcours scolaire et/ou de leur(s) expérience(s) éventuelle(s)

L'ensemble des candidatures transmises sera examiné au fur et à mesure des besoins de recrutement nécessaires à la constitution des équipes pédagogiques. Les candidats seront sollicités en fonction des postes à pourvoir et des besoins spécifiques d'encadrement, notamment dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

En transmettant votre candidature et les documents annexes sollicités, vous acceptez expressément le stockage de vos données à caractère personnel par la Ville de Mons. Ces informations seront utilisées de façon sécurisée, conformément au RGPD, et uniquement aux fins du recrutement concerné.

Renseignements : **Administration communale de Mons - Service Extrascolaire**
ROSA PARKS - **Rue du Chanoine Puissant, 2 (4ème Et.) à 7000 Mons**
Tel : 065/40.58.05 ou 40.58.07
plainesdevacances@ville.mons.be